



## Compte rendu du Comité Technique Local. 17 et 23 octobre 2018.

Convoqué le 17 octobre dernier, le CTL portait entre autre sur le bilan du CHSCT et sur les conditions de vie au travail pour l'année 2017.

Après la lecture des déclarations liminaires où nous dénonçons l'augmentation des risques psycho-sociaux et le peu de réponses par notre direction, le directeur a précisé qu'il tenait bien compte des effectifs du département et qu'il ne pouvait pas demander plus aux agents:

" *A l'impossible, nul n'est tenu*" et d'ajouter que l'on ne travaille pas en fonction des indicateurs; "*Si on les atteint, on les atteint...*"

Nous avons insisté sur l'effet délétère de ces propos qui, de fait, dévalorisent le travail des agents et les laissent encore plus démunis face aux réalités du quotidien.

**Concernant le bilan Santé, Sécurité, Conditions de travail**, nous constatons un accroissement des fiches de signalement émanant essentiellement des services d'accueil où les incivilités augmentent.

Selon la direction, les transitions réglementaires sont à gérer avec discernement pour faire face au public; les comportements doivent changer et le Service Public n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans !

Nous n'avons pas manqué de souligner la responsabilité de la direction dans la dégradation de nos missions d'accueil qui génère de plus en plus de difficultés pour assurer une réception correcte.

Pour l'accueil à la Cité les après midi, il n'y a rien à attendre au niveau de l'aménagement des locaux, aucun budget n'étant prévu dans ce sens...

**Concernant le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)**, le problème des écrètements horaires a été abordé; le directeur a redit que les agents étant payés 35 H, ils n'avaient pas à faire plus sauf période particulière type campagne IR par exemple.

Les collègues débordés à longueur d'année apprécieront...

**Concernant le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** et le Programme Annuel de Prévention (PAP), les risques passent de 600 à 482 depuis la dernière campagne en sachant que les risques psycho-sociaux en représentent le tiers.

En 2019, le recensement s'effectuera uniquement dans les services restructurés dans l'année.

Pour ce qui est des formations, si pour la direction, elles sont bien calibrées pour les agents, elles sont en revanche mal adaptées pour les cadres supérieurs, faisant ainsi écho à une remarque de la CGT sur le défaut de technicité grandissant.

**Concernant la nouvelle organisation du CSP d'initiative des particuliers** et le regroupement des cellules au sein du PCR, les agents qui suivront la mission (ils seront prioritaires) pourront bénéficier - sous condition d'éligibilité- d'une prime; le rattachement fonctionnel sera effectif au 01/01/2019 avec prise de poste au 01/09/2019. Les agents auront provisoirement la possibilité de travailler à distance; ceux qui souhaiteront rejoindre le PCR pourront participer au mouvement national ( agents de Briey, Lunéville) ou au mouvement local (agents de Toul et Pont-à-Mousson).

A défaut de suivre le mouvement, les agents bénéficieront de la garantie de maintien sur leur SIP.

A la suite du vote unanime "contre" ce projet, le CTL a été reconvoqué le 23/10 sur le sujet sans que rien ne soit modifié.

La CGT est opposé à ce nouveau regroupement qui fragilise encore un peu plus les SIP et la mission de contrôle fiscal.

**Concernant le programme "Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics"**, il sera effectif dès la fin de l'année dans les SIP de la Cité, de Vandoeuvre et de Lunéville et reposera d'abord sur 4

indicateurs:

- *taux de réclamation (IR-TH-CAP) traitées dans le délai d'un mois;*
- *taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne;*
- *taux de satisfaction globale de l'usager;*
- *taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous.*

Deux autres indicateurs seront déployés en 2019:

- *taux de courriels envoyés via la messagerie ayant reçu une réponse dans le délai d'une semaine;*
- *taux d'usagers ayant trouvé claire la réponse à leur question (guichet, téléphone, internet).*

Un dernier le sera en 2020:

- *taux d'usagers satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique dans les centres de contact.*

Si pour le directeur "*les indicateurs sont à prendre avec recul*"; pour nous il est assez cocasse d'imposer une batterie de mesures de l'accueil sous toutes ses formes alors que l'administration fait tout pour saborder cette mission aussi...

Cocasse mais surtout inquiétant puisque les propos rassurants du directeur d'aujourd'hui seront depuis longtemps envolés demain avec de nombreux emplois ...

**Concernant la modification des horaires de l'accueil du public au guichet de la Pairie départementale**, il s'agit à compter du 01/11 d'adapter la plage d'accueil aux horaires du Conseil Départemental en portant l'ouverture de 8 à 8H 30.

### Questions diverses.

**Concernant les réorganisations de services au 01/01/2019** ( Transfert du SIE de Toul au SIE de Vandoeuvre; Transfert du SIE de PAM au SIE de Nancy Nord/ouest; Transfert de la gestion hospitalière de Maxéville à la trésorerie de PAM Collectivité; Transfert de la gestion hospitalière de Blamont à la trésorerie de Lunéville; Transfert du siège du SPFE de Lunéville au SPFE de Nancy), l'accent a été mis sur la situation du SIE de Toul; une réunion s'y tiendra le 6 novembre sachant que la direction a d'ores et déjà indiqué que l'on n'est pas propriétaires d'une mission", qu'il "faut être DGFIP et que "changer de métier n'est pas une sanction". Nos collègues apprécieront sans doute...

Plus largement ont été abordées les inquiétudes, à l'image des agents du SIE de Vandoeuvre, à recevoir la charge de travail sans les agents!

Mais, hélas, ce n'est pas une surprise et sans surprise aucune réponse tangible n'a été apportée...

**Concernant une éventuelle prime dans le cadre du PAS**, la réponse a eu le mérite de la clarté " ce n'est absolument pas à l'ordre du jour" !

**Concernant l'application Hélios**, elle sera indisponible le 2 novembre ce qui pourrait induire des fermetures au public " à situation inédite, réponse inédite".

**Concernant les menaces sur les congés de fin d'année dans les SPFE**, la direction s'est voulue rassurante en indiquant que le plan de congés sera respecté comme dans tous les service sur la base d'une présence de 50% des effectifs.

**Concernant l'accueil de la Cité**, les directeurs s'y rendront le 25/10 pour en apprécier de visu les problématiques.

Nancy le 24/10/2018.

<p><b>Les élu-e-s et experts de la CGT Finances Publiques</b></p> <p>Franck STOCKER Michèle PHILIPPE Didier CUNAT</p>	<p><b>CGT-Finances Publiques Meurthe-Et-Moselle</b> <b>45 rue Sainte-Catherine - Cité administrative.</b> <b>54 000 Nancy. 03 83 45 46 28</b> <b>cgt.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------